

PARTICULIERS



CONDITIONS ET TARIFS

EN VIGUEUR
AU 1^{ER} JUILLET 2022

Crédit du Nord



ÉDITO

Vous trouverez, ci-joint, les principaux tarifs des produits et services réservés à nos clients « Particuliers ». Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2022 et annulent et remplacent les précédentes conditions. Ces tarifs sont disponibles dans nos agences. Vous pouvez également les consulter dans la rubrique « Tarifs et Conditions générales » sur notre site internet : www.credit-du-nord.fr/sites/tarifs-et-conditions-generales.

Les tarifs indiqués dans ce document ne sont pas exhaustifs. Avant d'initier une opération dont le tarif n'est pas précisé dans les pages qui suivent, il vous appartient de vous renseigner auprès de votre conseiller.

Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment sous réserve d'une information préalable à leur application dans les conditions prévues par les conditions générales de la convention de compte courant Particuliers. Seuls les tarifs indiqués en TTC sont soumis à la TVA (TVA en vigueur au 1^{er} février 2022 : 20,00 %).

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable, le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D.312-1-1 A du Comofi et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
RELEVÉS DE COMPTE	
TENUE DE COMPTE	
SERVICES EN AGENCE	
SERVICE BANQUE PRIVÉE	
BANQUE À DISTANCE	5
LA BANQUE PAR INTERNET	
LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE	
ÉTOILE INFOS	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	6
CARTES	
VIREMENTS	
PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA	
CHÈQUES	
DATES DE VALEUR	
CONDITIONS D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	10
LA CONVENTION ÉTOILE	
LA CONVENTION NORPLUS	
OFFRE SPÉCIFIQUE DE SERVICES BANCAIRES	
SERVICES BANCAIRES DE BASE	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	14
COMMISSION D'INTERVENTION	
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
INCIDENTS DE PAIEMENT	
PLAFONNEMENT SPÉCIFIQUE DES FRAIS D'INCIDENTS DE PAIEMENT ET D'IRRÉGULARITÉS DE FONCTIONNEMENT	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	15
FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT	
CRÉDITS À LA CONSOMMATION	
CRÉDITS IMMOBILIERS	
CAUTIONS ET AVALS DONNÉS	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	17
ÉPARGNE BANCAIRE	
PLACEMENTS FINANCIERS	
GESTION SOUS MANDAT	
PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE	
ASSURANCE-VIE ET CAPITALISATION	
GESTION INITIALE	
RELEVÉS	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	23
SUCCESSION	23
GLOSSAIRE	24
RÉSOLUDRE UN LITIGE	25

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE		En euro
• Ouverture d'un compte		GRATUIT
• Service d'aide au changement de domiciliation bancaire		GRATUIT
• Clôture de compte		GRATUIT
• Liste des opérations automatiques et récurrentes fournie à la demande du client lors de la clôture de compte		GRATUIT
RELEVÉS DE COMPTE		
• Relevé de compte		
- mensuel		GRATUIT
- supplémentaire (décadaire, journalier)	2,20	+ frais postaux ⁽¹⁾
• Relevé de compte en ligne (par internet) ⁽²⁾		
- mensuel		GRATUIT
- supplémentaire (décadaire, journalier)	2,20	+ frais postaux ⁽¹⁾
• Relevé de compte patrimonial ⁽³⁾		
- envoi annuel ⁽³⁾	47,00/an	
- envoi semestriel ⁽³⁾	54,00/an	
- envoi trimestriel ⁽³⁾	70,00/an	
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, MODULE ÉPARGNE		INCLUS
• Relevé de portefeuille titres		
- envoi trimestriel		GRATUIT
- envoi à la demande	13,00	+ frais postaux ⁽¹⁾
• Attestation de plus ou moins-value (sur demande)		GRATUIT
TENUE DE COMPTE		
• Tenue de compte ⁽⁴⁾	7,50/trimestre	
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		EXONÉRATION
• Courrier à disposition en agence ⁽⁵⁾	180,00/an	
• Envoi en recommandé	11,50	
• Émission de fax		GRATUIT
• Délivrance d'un IBAN/RIB ⁽⁶⁾		GRATUIT
• Compte inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier) ⁽⁷⁾	30,00/an par compte	
SERVICES EN AGENCE		
• Historique instantané au guichet	5,90	
• Frais par retrait d'espèces en agence du groupe Crédit du Nord sans émission de chèque		GRATUIT
• Frais de location de coffre-fort		
- en fonction de la taille et de l'option ⁽³⁾	À partir de 138,00 TTC ⁽⁸⁾ /an	
• Frais de recherche de documents (attestation, duplicata de relevés de compte...)	54,00 TTC	
• Frais de suivi de compte pour client non-résident	16,50/trimestre	
• Réquisition hypothécaire (hors débours)	41,00 + débours	
• Demande d'états au Greffe (hors débours)	49,00 + débours	
• Demande d'états cadastraux ou hypothécaires (hors débours)	74,00 + débours	
• Commission de service sur l'achat de billets étrangers	10,00	

SERVICE BANQUE PRIVÉE

En euro

• Commission de service Banque privée	1 100,00TTC/an
---------------------------------------	----------------

La commission de service Banque privée intègre toutes les prestations d'accompagnement de la Banque privée. Vous avez accès à un Banquier privé dédié qui vous accompagne dans vos projets patrimoniaux, qui mobilise l'ensemble de nos experts pour répondre à vos demandes spécifiques (ingénieurs patrimoniaux, ingénieurs assuranciers, ingénieurs financiers). Vous avez par ailleurs accès à l'ensemble de l'univers de conseil spécifique à la Banque privée (action, obligation, immobilier, private equity, produits structurés, etc.), avec des solutions internes et/ou avec des partenaires externes (assureurs, sociétés de gestion, etc.).

BANQUE À DISTANCE

En euro

LA BANQUE PAR INTERNET

www.credit-du-nord.fr
et sur nos applications

• Abonnement ⁽⁹⁾ à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - banque en ligne internet incluant 6 alertes compte ⁽¹⁰⁾ et 10 alertes bourse/mois		GRATUIT
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		INCLUS
• Frais d'utilisation du service de banque à distance (abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.))		
- coût à l'alerte compte supplémentaire ⁽³⁾	0,32 TTC	
- coût à l'alerte bourse supplémentaire ⁽³⁾	0,50 TTC	
• Consultation et gestion en ligne de vos cartes bancaires ⁽¹¹⁾		GRATUIT
• Frais par virement SEPA ⁽¹²⁾ émis ⁽¹³⁾		
- virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		GRATUIT
- virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) instantané ⁽¹⁴⁾	0,50	
- virement (cas d'un virement SEPA permanent)		GRATUIT
• Option bourse		GRATUIT
• Option relevé de compte en ligne		GRATUIT

LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE

Étoile Direct et Étoile Direct Bourse : **3450** Service gratuit + prix appel ⁽¹⁵⁾

• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Étoile Direct et Étoile Direct Bourse		GRATUIT
• Frais par virement (cas d'un virement SEPA ⁽¹²⁾ occasionnel émis en interne vers le compte d'un autre titulaire ou externe quel que soit le bénéficiaire - hors virement SEPA instantané ⁽¹⁴⁾)	3,00	
• Remplacement de la carte (à la demande du client en cas de détérioration ou renouvellement anticipé)	8,40	
• Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par émetteur ⁽⁴⁾	10,85	
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		INCLUS

ÉTOILE INFOS

Alertes sur compte par SMS ou e-mail

• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail (Étoile Infos - 6 alertes compte ⁽¹⁰⁾ par mois incluses)	3,00 TTC/mois
- coût à l'alerte supplémentaire ⁽³⁾	0,32 TTC

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES		En euro
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)		
• Carte CB/Visa Infinite		360,00/an
• Carte CB/Visa Platinum ⁽¹⁸⁾ (cette carte n'est plus commercialisée depuis le 15/02/2022)		220,00/an
• Carte CB/Visa Premier ⁽⁴⁾		138,00/an
• Carte CB/Visa Classic ⁽⁴⁾		52,00/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE	COTISATION INCLUSE	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)⁽¹⁶⁾		
• Carte CB/Visa Infinite		360,00/an
• Carte CB/Visa Platinum ⁽¹⁸⁾ (cette carte n'est plus commercialisée depuis le 15/02/2022)		220,00/an
• Carte CB/Visa Premier ⁽⁴⁾		138,00/an
• Carte CB/Visa Classic ⁽⁴⁾		50,00/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE	COTISATION INCLUSE	
Les options		
• Option débit-crédit ⁽¹⁷⁾ (option associée à l'ouverture d'un crédit renouvelable Étoile Avance, disponible sur les cartes CB/Visa Classic, CB/Visa Premier et CB/Visa Platinum ⁽¹⁸⁾)	GRATUIT	
• Option cryptogramme visuel dynamique ⁽¹⁹⁾		12,00/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
• Carte CB/Visa Électron ⁽²⁰⁾ (cette carte n'est plus commercialisée depuis le 01/03/2021)		40,00/an
• Carte CB/Visa à autorisation systématique ⁽²¹⁾		40,00/an
• Carte Jeunes ⁽²²⁾ (cette carte n'est plus commercialisée depuis le 15/02/2022)		18,00/an
Fourniture d'une carte de retrait		
• Carte CB/Visa Plus ⁽²³⁾ (cette carte n'est plus commercialisée depuis le 01/03/2021)		32,00/an
• Carte de retrait interne		GRATUIT
Les opérations cartes bancaires France et zone euro		
• Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽²⁴⁾ de la Banque		GRATUIT
• Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :		
- dans le groupe Crédit du Nord et Société Générale		GRATUIT
- hors groupe Crédit du Nord et Société Générale :		
• avec une carte CB/Visa Premier, CB/Visa Platinum ⁽¹⁸⁾ , CB/Visa Infinite ou une carte Jeunes ⁽²²⁾		GRATUIT
• avec une carte CB/Visa Classic	3 RETRAITS GRATUITS/MOIS⁽²⁵⁾	
• avec une carte CB/Visa Électron ⁽²⁰⁾ ou une carte CB/Visa à autorisation systématique ⁽²¹⁾ ou une carte CB/Visa Plus ⁽²³⁾		1,00/retrait
- hors groupe Crédit du Nord au guichet		5,70
• Frais par paiement par carte		GRATUIT

CARTES (SUITE)

En euro

Les opérations cartes bancaires hors zone euro	
• Frais par :	
- paiement par carte	1,20+3,10 % ⁽²⁶⁾
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE INTERNATIONAL	12 PAIEMENTS/AN INCLUS
- retrait d'espèces à un DAB ⁽²⁴⁾ d'une autre banque	4,10 + 3,10 % ⁽²⁶⁾
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE INTERNATIONAL	5 RETRAITS/AN INCLUS
- retrait d'espèces en agence	6,40 + 3,10 % ⁽²⁶⁾
Autres	
• Consultation et gestion en ligne de vos cartes bancaires	GRATUIT
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le client ⁽²⁷⁾ pour perte, vol ou utilisation frauduleuse par un tiers	GRATUIT
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque ⁽²⁷⁾ pour utilisation abusive par le porteur	GRATUIT
• Frais de lettre d'information pour restitution de carte bancaire	GRATUIT
• Frais de lettre d'information pour provision insuffisante de carte bancaire	GRATUIT
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	47,00
• Frais d'envoi de la carte bancaire :	
- automatique au domicile pour un renouvellement ou un remplacement	GRATUIT
- autre cas	5,80 + frais postaux ⁽²⁸⁾
• Frais de commande d'une carte en urgence à la demande du client (comprenant les frais de création en urgence de la carte, du code confidentiel et les frais d'envoi par porteur ⁽²⁹⁾ à l'agence de la Banque)	68,00
• Remplacement de la carte (à la demande du client en cas de détérioration ou renouvellement anticipé)	18,00
• Choix du code confidentiel ⁽³⁰⁾	GRATUIT
• Demande de réédition du code confidentiel	12,50
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE	INCLUS
• Consultation du code confidentiel sur internet/application	GRATUIT
• Facture carte bancaire contestée à tort	46,00
• Frais de recherche (justificatif sur facture carte bancaire)	23,00
VIREMENTS	
Les virements SEPA⁽¹²⁾	
• Virement reçu (occasionnel ou permanent)	
- frais par virement SEPA reçu	GRATUIT
- frais par virement SEPA instantané reçu ⁽¹⁴⁾	GRATUIT
• Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) émis :	
- par internet ⁽¹³⁾	
• virement ordinaire	GRATUIT
• virement instantané ⁽¹⁴⁾	0,50
- en interne de compte à compte (pour un même titulaire)	GRATUIT
- en interne vers le compte d'un autre titulaire ou externe quel que soit le bénéficiaire - hors virement SEPA instantané ⁽¹⁴⁾ :	
• par téléphone en appelant Étoile Direct (abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)) uniquement en France	3,00
• par papier	8,00

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT (SUITE)

En euro

VIREMENTS (SUITE)

Les virements SEPA⁽¹²⁾ (suite)

• Virement (cas d'un virement SEPA permanent) émis :	
- par internet ⁽¹³⁾	GRATUIT
- en interne de compte à compte (pour un même titulaire)	GRATUIT
- en interne vers le compte d'un autre titulaire ou externe quel que soit le bénéficiaire	1,60

Remarque : l'IBAN⁽⁶⁾ étant obligatoire pour tout virement à destination de la zone SEPA, nous vous invitons à recueillir cette information auprès de vos bénéficiaires. Nous attirons votre attention sur le fait que votre numéro de compte, y compris sous la forme d'IBAN, doit être communiqué avec discernement auprès des tiers et réservé aux opérations pour lesquelles la transmission de ces données est indispensable.

Les virements non SEPA⁽³²⁾⁽³³⁾

• Frais par virement émis ou reçu < 12 500 EUR	14,50
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE INTERNATIONAL	4 VIREMENTS/AN INCLUS
• Frais par virement émis ou reçu ≥ 12 500 EUR	Consultez votre conseiller.

Les virements non SEPA émis ou reçus en couronnes suédoises (SEK) bénéficient de la même tarification, hors éventuelle commission de change⁽³²⁾, que les virements SEPA au sein de l'EEE⁽³¹⁾, en frais partagés, sous réserve que vos ordres soient accompagnés de l'IBAN⁽⁶⁾ du bénéficiaire pour les virements non SEPA émis.

PRÉLÈVEMENTS SEPA⁽³⁴⁾/TIP SEPA⁽³⁵⁾

Prélèvements SEPA⁽³⁴⁾ et TIP SEPA⁽³⁵⁾ reçus

• Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat prélèvement SEPA) y compris un TIP SEPA	GRATUIT
• Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) y compris un TIP SEPA	GRATUIT
• Opposition sur prélèvement SEPA ou TIP SEPA ⁽²⁷⁾	GRATUIT
• Révocation de mandat ou de créancier	GRATUIT

CHÈQUES

Les chèques en France

• Paiement d'un chèque et remise de chèques en euro	GRATUIT
• Délivrance d'un chéquier euro au guichet	GRATUIT
• Service Etoile chèque (via application mobile)	GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier	5,90 + frais postaux ⁽²⁸⁾
• Chèque libellé sur formule non conforme ⁽³⁶⁾ (à la charge du bénéficiaire)	5,20
• Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur ⁽⁴⁾	16,00
• Frais d'émission d'un chèque de banque ⁽⁴⁾	20,00
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE	INCLUS

Les chèques sur l'étranger⁽³²⁾⁽³⁷⁾

• Paiement d'un chèque à destination ou remise de chèque en provenance de l'étranger < 12 500 EUR	14,50
• Paiement d'un chèque à destination ou remise de chèque en provenance de l'étranger ≥ 12 500 EUR	Consultez votre conseiller.

En euro

DATES DE VALEUR⁽³⁸⁾

Les opérations sont comptabilisées valeur J⁽³⁹⁾ (versements d'espèces, retraits d'espèces aux guichets et aux DAB⁽²⁴⁾, chèques émis, virements SEPA et non SEPA...) sauf délais techniques pour :

• Émission de chèque de banque	J -1 ouvrable
• Remise de chèques	J+1 ouvrable
- chèques des banques du groupe Crédit du Nord	
- chèques des autres banques françaises	
• Réception de virement SEPA et non SEPA en devise hors EEE ⁽³¹⁾	J calendaire
• Émission/réception d'un virement SEPA instantané ⁽¹⁴⁾	J calendaire

CONDITIONS D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Heures limites de transmission des ordres de virement SEPA (hors virements SEPA instantanés⁽¹⁴⁾)

• Ordre remis en agence	16h00
• Ordre transmis via la banque à distance	19h00
• Ordre transmis via internet	23h30

Les opérations sont comptabilisées uniquement les jours ouvrables de la Banque et au sens de l'article L.133-4 du Code monétaire et financier, qui peuvent varier selon les moyens de paiement utilisés et le mode de transmission choisi. Au-delà de l'heure limite, tout ordre de paiement reçu est réputé avoir été reçu le jour ouvrable suivant. Ainsi, l'exécution des ordres reçus, par exemple, un samedi ou un dimanche, est systématiquement reportée au premier jour ouvrable suivant.

Heures limites de transmission des ordres de virement non SEPA

Consultez votre conseiller.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

En euro

LA CONVENTION ÉTOILE

Le socle

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) au choix ⁽⁴⁰⁾	Cotisation carte CB/Visa Classic, Premier, Platinum ⁽¹⁸⁾ ou Infinite incluse
Opérations courantes exonérées	<ul style="list-style-type: none"> Frais de tenue de compte Frais d'émission de chèques de banque Frais de réédition du code confidentiel Frais d'opposition sur chèque Intérêts débiteurs (agios)⁽⁴¹⁾
Assurance des moyens de paiement	Assurance Sécurité Bleue ⁽⁴²⁾ : cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement incluse
Le Club Étoile ⁽⁴³⁾	Offres de remboursement et promotions en ligne
Services internet - Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	Consultation/gestion des comptes 24h/24 et 7j/7 sur internet, smartphone et tablette incluant notamment : 6 alertes/mois sur compte, la Synthèse multibanque et la Synthèse multidoc

Cotisation pour le socle (TTC) ⁽⁴⁴⁾	Convention Étoile Classic	Convention Étoile Premier	Convention Étoile Platinum ⁽¹⁸⁾	Convention Étoile Infinite
Périodicité au choix du client :				
- mensuelle	7,90 EUR	14,80 EUR	21,90 EUR	33,50 EUR
- trimestrielle	23,70 EUR	44,40 EUR	65,70 EUR	100,50 EUR
- annuelle	94,80 EUR	177,60 EUR	262,80 EUR	402,00 EUR
Tarif jeune	• 50 % de réduction sur le prix du socle pour les moins de 26 ans		• 50 % de réduction sur le prix du socle pour le conjoint, partenaire Pacs ou concubin détenteur d'une Convention Étoile de même gamme	
Tarif duo				

LES MODULES OPTIONNELS

International	<ul style="list-style-type: none"> Carte CB/Visa Classic gratuite supplémentaire (pour le titulaire de la convention)⁽⁴⁰⁾ 12 paiements et 5 retraits carte hors zone euro par an exonérés de frais bancaires inclus 	<ul style="list-style-type: none"> 4 virements non SEPA⁽⁴⁵⁾ par an (< 12 500 EUR) inclus Service extra-bancaire de protection de votre bagage en soute⁽⁴⁶⁾ 1 mois offert sur l'offre de Télésurveillance Homiris⁽⁴⁷⁾
Famille	<ul style="list-style-type: none"> Assurance Sécurité 12 incluse : 12 mois de revenus versés à vos proches en cas de décès accidentel⁽⁴⁸⁾ 1 mois offert sur l'assurance habitation et/ou automobile⁽⁴⁹⁾ la 1^{ère} année Garantie achats internet⁽⁵⁰⁾ incluse 	<ul style="list-style-type: none"> 12 EUR/an offerts sur le montant total de la prime des assurances scolaires⁽⁴⁹⁾ souscrites Avantages enfants : 50 EUR offerts pour l'ouverture d'un livret A pour les enfants de moins de 12 ans, une carte CB/Visa à autorisation systématique⁽²¹⁾ incluse pour les enfants entre 12 et 18 ans (ou une carte Jeunes⁽²²⁾ incluse pour les enfants âgés de 12 à 16 ans pour les cartes souscrites avant le 15/02/2022) et le service banque en ligne - internet inclus
Épargne	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité Épargne: versement d'un capital jusqu'à 15 000 EUR en cas de décès accidentel⁽⁴⁸⁾ 20 % de réduction sur les droits de garde (PEA), droits d'entrée assurance-vie (y compris pour les enfants jusqu'à leur majorité) et la Gestion initiale 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de transfert PEL/PEA inclus Relevé de compte patrimonial inclus 1 mois offert sur l'offre de Télésurveillance Homiris⁽⁴⁷⁾

Cotisation TTC⁽⁵¹⁾⁽⁵²⁾⁽⁵³⁾/module

Périodicité au choix du client :	
- mensuelle	3,00 EUR
- trimestrielle	9,00 EUR
- annuelle	36,00 EUR

En euro

LA CONVENTION NORPLUS (cette offre n'est plus commercialisée)

Offre comprenant : une carte CB/Visa (Classic ou Premier)⁽⁴⁰⁾, une facilité temporaire de trésorerie⁽⁴⁰⁾ à partir de 300 EUR et une franchise d'agios⁽⁵³⁾, une assurance des moyens de paiement, une garantie achat, des offres de remboursement avec le Club Étoile⁽⁴³⁾, les services de banque en ligne et des avantages sur des prestations bancaires choisies librement.

Cotisation à l'offre groupée de services (tarifs TTC) :	Norplus Visa ⁽⁵⁴⁾⁽⁵⁵⁾	Norplus Premier ⁽⁵⁵⁾
• Cotisation mensuelle	9,05 EUR ⁽⁵⁶⁾⁽⁵⁷⁾	17,65 EUR ⁽⁵⁶⁾⁽⁵⁷⁾
• Cotisation trimestrielle	27,15 EUR ⁽⁵⁶⁾⁽⁵⁷⁾	52,95 EUR ⁽⁵⁶⁾⁽⁵⁷⁾
• Cotisation annuelle	108,60 EUR ⁽⁵⁶⁾⁽⁵⁷⁾	211,80 EUR ⁽⁵⁶⁾⁽⁵⁷⁾
• Jeune moins de 26 ans	50 % de réduction	-
• 2 ^{ème} titulaire sur un compte joint		50 % de réduction

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

(SUITE)

OFFRE SPÉCIFIQUE DE SERVICES BANCAIRES		En euro
Offre réservée aux clients en situation de fragilité financière ⁽⁵⁹⁾		
<ul style="list-style-type: none"> Cotisation à l'offre groupée de services comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - la tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte bancaire - la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CB/Visa Électron⁽²⁰⁾ ou CB/Visa à autorisation systématique⁽²¹⁾ - le dépôt et le retrait d'espèces dans les agences de la Banque - un nombre illimité de prélèvements SEPA - deux chèques de banque par mois - quatre virements SEPA en agence par mois, dont au moins un virement permanent - un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du client au sein de la même banque (abonnement à des services de banque à distance - internet, téléphone fixe, SMS, etc. - banque en ligne internet) - un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS dans la limite de six alertes sur compte par mois (Étoile Infos) - la fourniture de relevés d'identité bancaire - un changement d'adresse une fois par an 	3,00 TTC /mois	
Incidents de fonctionnement		
<ul style="list-style-type: none"> Commission d'intervention par écriture en cas de dépassement du montant de la facilité temporaire de trésorerie ou en cas de débit non autorisé⁽⁶⁰⁾ 	4,00 par opération avec un plafond de 20,00/mois	
<ul style="list-style-type: none"> Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (applicable depuis le 1^{er} juillet 2019) pour les frais suivants : <ul style="list-style-type: none"> - commissions d'intervention dans la limite de 4,00/opération et 20,00/mois - frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision - frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé - forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision - frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision - frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision - frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques - frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire - frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque 	Dans la limite de 20,00/mois et 200,00/an	

SERVICES BANCAIRES DE BASE

En euro

(ensemble de services rattachés à un compte ouvert dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier)

<ul style="list-style-type: none"> Cotisation à une offre groupée de services comprenant les services bancaires de base suivants : <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture, la tenue et la clôture du compte - un changement d'adresse par an - la fourniture de relevés d'identité bancaire - la domiciliation de virements bancaires - la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte - la réalisation des opérations de caisse - l'encaissement de chèques et de virements bancaires - les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de la banque - les paiements par prélèvement SEPA⁽³⁴⁾, TIP SEPA⁽³⁵⁾ ou virement SEPA⁽¹²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance - les moyens de consultation à distance du solde du compte - la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CB/Visa Électron⁽²⁰⁾ ou CB/Visa à autorisation systématique⁽²¹⁾ - 2 chèques de banque par mois 		GRATUIT
Incidents de fonctionnement		
<ul style="list-style-type: none"> Commission d'intervention par écriture en cas de dépassement du montant de la facilité temporaire de trésorerie ou en cas de débit non autorisé⁽⁶⁰⁾ 		4,00 par opération avec un plafond de 20,00/mois
<ul style="list-style-type: none"> Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les frais suivants (uniquement pour les clients répondant à au moins un des critères de fragilité financière) : <ul style="list-style-type: none"> - commissions d'intervention dans la limite de 4,00/opération et 20,00/mois - frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision - frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé - forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision - frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision - frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision - frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques - frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire - frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque 		Dans la limite de 25,00/mois

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION		En euro
<ul style="list-style-type: none"> Commission d'intervention en cas de dépassement du montant de la facilité temporaire de trésorerie ou en cas de débit non autorisé⁽⁶⁰⁾ 		8,00 par opération avec un plafond de 80,00/mois
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES		
<ul style="list-style-type: none"> Frais par saisie-attribution 		133,00
<ul style="list-style-type: none"> Frais par saisie conservatoire 		133,00
<ul style="list-style-type: none"> Frais par saisie administrative à tiers détenteur 		10 % du montant de la saisie administrative à tiers détenteur dans la limite d'un plafond de 100,00
<p>Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé. Cette lettre vous invite à approvisionner votre compte dans les meilleurs délais lorsque celui-ci est à découvert ou dépasse la durée ou le montant de son autorisation. Dans ce cas, plusieurs de ces lettres peuvent vous être envoyées successivement jusqu'à complète régularisation de votre situation.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - lettre d'information ou de relance pour dépassement d'autorisation (envoi simple) 		13,80
<ul style="list-style-type: none"> - lettre en cas de dépassement supérieur à 30 jours (envoi simple) 		13,80
<ul style="list-style-type: none"> - lettre en cas de dépassement supérieur à 90 jours (envoi simple) 		13,80
<ul style="list-style-type: none"> - lettre de mise en demeure (envoi en recommandé AR) 		27,80
<ul style="list-style-type: none"> Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 		41,00
<ul style="list-style-type: none"> Lettre de mise en garde FICP⁽⁶¹⁾ 		GRATUIT
INCIDENTS DE PAIEMENT		
Les chèques		
<p>Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comprenant l'ensemble des sommes facturées par la Banque, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes) :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - montant ≤ 50 EUR 		30,00
<ul style="list-style-type: none"> - montant > 50 EUR 		50,00
<ul style="list-style-type: none"> Paiement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire 		60,00
<ul style="list-style-type: none"> Frais de retour d'un chèque impayé (à la charge du bénéficiaire), sauf motif sans provision 		20,50
<ul style="list-style-type: none"> Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 		GRATUIT
<p>Attention : le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Cette interdiction vaut pour 5 ans. Elle entraîne l'inscription au fichier national des chèques irréguliers et au fichier central des chèques de la Banque de France, recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques. La levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client. Vous avez la possibilité d'indiquer à votre conseiller le moyen (téléphone, e-mail) par lequel vous souhaitez être informé d'un défaut de provision avant le rejet du chèque par la Banque.</p>		
Autres		
<ul style="list-style-type: none"> Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision pour un virement interne 		GRATUIT

Autres (suite)		En euro
<ul style="list-style-type: none"> Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision pour un virement externe 		
<ul style="list-style-type: none"> - montant < 20 EUR 		GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> - montant ≥ 20 EUR 		20,00
<ul style="list-style-type: none"> Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (prélèvement SEPA⁽²⁴⁾ et des TIP SEPA⁽³⁵⁾) 		égal au montant de l'ordre (max. 20,00)
<ul style="list-style-type: none"> Impayés sur prêts gérés 		
<ul style="list-style-type: none"> - prêts immobiliers⁽⁶²⁾ 		3,00 % ⁽⁶³⁾
<ul style="list-style-type: none"> - prêts à la consommation⁽⁶⁴⁾ 		8,00 % ⁽⁶³⁾
<ul style="list-style-type: none"> Frais de lettre d'information pour échéance de prêt impayée 		GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> Frais de lettre de dénonciation de la facilité temporaire de trésorerie 		GRATUIT

PLAFONNEMENT SPÉCIFIQUE DES FRAIS D'INCIDENTS DE PAIEMENT ET D'IRRÉGULARITÉS DE FONCTIONNEMENT

Pour les clients en situation de fragilité financière n'ayant pas souscrit l'offre spécifique de services bancaires, les clients disposant d'un compte ouvert dans le cadre du droit au compte et répondant à au moins un des critères de fragilité financière, ainsi que les clients pris en charge par le service du règlement amiable de la clientèle des particuliers, les frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte font l'objet d'un plafonnement comprenant les :

<ul style="list-style-type: none"> - commissions d'intervention 	25,00/mois
<ul style="list-style-type: none"> - frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 	
<ul style="list-style-type: none"> - frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 	
<ul style="list-style-type: none"> - forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision 	
<ul style="list-style-type: none"> - frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision 	
<ul style="list-style-type: none"> - frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision 	
<ul style="list-style-type: none"> - frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 	
<ul style="list-style-type: none"> - frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 	
<ul style="list-style-type: none"> - frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque 	

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT ⁽⁶⁰⁾		En euro
<ul style="list-style-type: none"> Découvert non contractualisé inférieur à 3 mois⁽⁶⁰⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> - taux annuel effectif global (TAEG) ou taux effectif global (TEG) maximal. Exemple : à la date du 01/01/2022, pour un débit en compte de 900 EUR sur 20 jours à un taux débiteur de 18,83 %, les intérêts débiteurs sont de 9,42 EUR, soit un TAEG de 21,03 % 	Plafond du taux réglementaire publié trimestriellement au journal officiel
<ul style="list-style-type: none"> Facilité temporaire de trésorerie à partir de 300 EUR⁽⁴⁰⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> - taux 	Consultez votre conseiller.
<ul style="list-style-type: none"> Découvert autorisé⁽⁴⁰⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> - taux 	Consultez votre conseiller.
	<ul style="list-style-type: none"> - frais de dossier 	1,20 % du montant emprunté (min. 80,00)
<ul style="list-style-type: none"> Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs par arrêté 		6,20

En euro

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽⁴⁰⁾

Le crédit renouvelable	
• Étoile Avance	Consultez votre conseiller.
- option de gestion automatique	GRATUIT
- option débit-crédit ⁽¹⁷⁾ (option associée à l'ouverture d'un crédit renouvelable Étoile Avance, disponible sur les cartes CB/Visa Classic, CB/Visa Premier et CB/Visa Platinum ⁽¹⁸⁾)	GRATUIT
Le crédit amortissable	
• Étoile Express	Consultez votre conseiller.
- frais de dossier ⁽³⁾	1,20 % du montant emprunté (min. 80,00)
• Étoile Jeune Actif	
• Crédit ordinateur	
• Étoile Études Prêt étudiant	Frais de dossier offerts, consultez votre conseiller.
• Prêt épargne projet	
• Prêt amortissable lié à une épargne préalable (ce produit n'est plus commercialisé depuis le 15 septembre 2021)	

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁴⁰⁾

• Libertimmo 1 - Prêt immobilier à taux fixe	Consultez votre conseiller.
• Libertimmo 3 - Prêt immobilier à taux révisable plafonné	
• Libertimmo 4 - Prêt immobilier à taux fixe puis à taux révisable plafonné	
• Valorimmo Prêt immobilier in fine, à taux fixe ou révisable plafonné	Consultez votre conseiller.
• Prêt relais, prêt à taux fixe	
• Crédit global immobilier - Financement d'une nouvelle acquisition immobilière avant vente du bien actuel (ce produit n'est plus commercialisé depuis le 26/03/2021).	
• Frais de dossier ⁽³⁾	1,20 % du montant emprunté
- minimum ⁽³⁾	480,00
- maximum ⁽³⁾	975,00
• Frais de renégociation de crédits	1,20 % du capital restant dû
- minimum	550,00
- maximum	1 200,00
• Frais d'avenant (hors renégociation)	400,00
• Réédition d'un tableau d'amortissement	30,00
• Frais de mainlevée d'hypothèque (ces frais perçus par la Banque viennent s'ajouter aux frais notariés)	210,00
Les prêts réglementés	
• Prêt épargne logement	Consultez votre conseiller.
• Prêt à taux zéro+	
• Éco-prêt à taux zéro	
• Prêt conventionné	
- frais de dossier ⁽³⁾	1,20 % du montant emprunté
• minimum ⁽³⁾	480,00
• maximum ⁽³⁾	975,00

CAUTIONS ET AVALS DONNÉS

• Frais d'établissement	130,00 maximum
• Commission proportionnelle annuelle	1,00 % à 2,50 % du montant cautionné (min. 29,00/ trimestre)

En euro

ÉPARGNE BANCAIRE⁽⁶⁵⁾

• Taux réglementés	
- livret de développement durable et solidaire	1,00 %
- livret A	1,00 %
- livret d'épargne populaire (soumis à conditions d'imposition)	2,20 %
- compte d'épargne logement	0,75 % ⁽⁶⁶⁾⁽⁶⁷⁾
- plan épargne logement	1,00 % ⁽⁶⁶⁾⁽⁶⁷⁾
• Taux libres	
- compte sur livret	0,10 % ⁽⁶⁶⁾
- livret jeune	1,00 %
• Transfert CEL, PEL ou PEP vers un autre établissement (hors groupe Crédit du Nord)	92,00
• TrésorTempo (mise en place de virements automatiques du compte bancaire vers un livret d'épargne détenu auprès de la Banque)	GRATUIT

PLACEMENTS FINANCIERS

Les transactions			
Valeurs mobilières cotées sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam			
• Actions, droits, bons, obligations et fonds d'état indexés	Internet	Agence ou service téléphonique Étoile Direct Bourse	
- commission proportionnelle ⁽⁶⁸⁾ au montant total de l'ordre :			
• jusqu'à 7 500 EUR	0,55 %	1,40 %	
• entre 7 501 et 15 000 EUR	0,55 %	1,20 %	
• entre 15 001 et 100 000 EUR	0,45 %	1,10 %	
• plus de 100 000 EUR	0,30 %	0,65 %	
- à laquelle s'ajoute une commission fixe pour les actions, obligations et fonds d'état indexés	GRATUIT	9,00	
- commission minimale ⁽⁶⁸⁾ par ordre			
• pour les actions, obligations et fonds d'état indexés (fixe + proportionnelle)	8,50	15,00	
• pour les bons et droits	8,50	8,50	
- ordre non exécuté ou annulé	GRATUIT	GRATUIT	
- plafonnement des frais de transactions pour les PEA/PEA-PME⁽⁶⁸⁾			
Pour les ordres passés sur un PEA/PEA-PME, la commission proportionnelle ⁽⁶⁸⁾ à laquelle s'ajoute une commission fixe ou la commission minimale ⁽⁶⁸⁾ sera appliquée selon la tarification ci-dessus sans pouvoir excéder un plafond de :	0,50 % du montant de l'opération	1,20 % du montant de l'opération	

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

(SUITE)

En euro

PLACEMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les transactions (suite)

Valeurs mobilières cotées sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam

À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :

Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR		
• ordre sur compte titres	8,50/0,85 %	23,00/2,30 %
• ordre sur PEA/PEA-PME	5,00/0,50 %	12,00/1,20 %
Ordre portant sur 100 actions au prix de 100 EUR, soit un total de 10 000 EUR		
• ordre sur compte titres	55,00/0,55 %	129,00/1,29 %
• ordre sur PEA/PEA-PME	50,00/0,50 %	120,00/1,20 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.

• Service de règlement différé (SRD)⁽⁶⁹⁾

- commission à l'achat ⁽⁶⁸⁾⁽⁷⁰⁾	0,30 %
- commission à la vente	GRATUIT
- commission de prorogation ⁽⁷¹⁾	0,60 % (min. 15,00)

À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :

Ordre d'achat au SRD pour un montant total de 1 000 EUR sans prorogation	3,00/0,30 %
Ordre d'achat au SRD pour un montant total de 1 000 EUR avec 1 prorogation	18,00/1,80 %
Ordre d'achat au SRD pour un montant total de 1 000 EUR avec 3 prorogations	48,00/4,80 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.

• Frais additionnels : frais inhérents aux taxes sur les transactions financières⁽⁷²⁾ en vigueur

Consultez votre conseiller.

Valeurs mobilières cotées à l'étranger⁽⁷³⁾⁽⁷⁴⁾ hors Euronext Bruxelles et Amsterdam

- commission proportionnelle⁽⁶⁸⁾ au montant total de l'ordre :

Europe :

• jusqu'à 7 500 EUR ⁽⁶⁸⁾	2,00 %
• au-delà de 7 500 EUR ⁽⁶⁸⁾	1,80 %

Reste du monde :

• jusqu'à 7 500 EUR ⁽⁶⁸⁾	2,30 %
• au-delà de 7 500 EUR ⁽⁶⁸⁾	2,00 %

• auxquels s'ajoutent des frais fixes pour l'Asie

- commission minimale⁽⁶⁸⁾ par ordre :

22,00

En euro

PLACEMENTS FINANCIERS (SUITE)

Valeurs mobilières cotées à l'étranger⁽⁷³⁾⁽⁷⁴⁾ hors Euronext Bruxelles et Amsterdam (suite)

- plafonnement des frais de transactions pour les PEA/PEA-PME⁽⁶⁸⁾

Pour les ordres passés sur un PEA/PEA-PME, la commission proportionnelle ⁽⁶⁸⁾ à laquelle s'ajoute une commission fixe ou la commission minimale ⁽⁶⁸⁾ sera appliquée selon la tarification ci-dessus sans pouvoir excéder un plafond de :	1,20 % du montant de l'opération
--	-------------------------------------

À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :

Europe :

Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR :	
• ordre sur compte titres	22,00/2,20 %
• ordre sur PEA/PEA-PME	12,00/1,20 %

Ordre portant sur 100 actions au prix de 100 EUR, soit un total de 10 000 EUR :

• ordre sur compte titres	180,00/1,80 %
• ordre sur PEA/PEA-PME	120,00/1,20 %

Reste du monde :

Hors Asie :

Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR	23,00/2,30 %
---	--------------

Asie :

Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR	68,00/6,80 %
---	--------------

Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.

Ordre non exécuté ou annulé	GRATUIT
Frais additionnels : frais inhérents aux taxes sur les transactions financières ⁽⁷²⁾ en vigueur	Consultez votre conseiller.

La gestion administrative des titres

• Droits de garde sur compte non géré comprenant : (calculés sur la valeur du portefeuille titres au 31/12 de l'année précédente)

- une commission dégressive appliquée par tranche ⁽³⁾ :	
• jusqu'à 2 300 EUR	29,90 TTC
• de 2 301 à 38 000 EUR	0,30 % TTC
• de 38 001 à 152 000 EUR	0,21 % TTC
• au-delà de 152 000 EUR	0,12 % TTC
• plafonnement de la commission dégressive pour un PEA/PEA-PME	0,40 % TTC de la valeur du portefeuille titres

- à laquelle s'ajoute une commission fixe par ligne de titres en dépôt en France, Belgique ou Pays-Bas ou titres en dépôt dans les autres pays ⁽³⁾	5,00 TTC
---	----------

AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE ÉPARGNE

20 % DE RÉDUCTION POUR LES PEA

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

(SUITE)

PLACEMENTS FINANCIERS (SUITE)		En euro
La gestion administrative des titres (suite)		
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) (hors avantage Norplus ⁽⁵⁾ /Convention Étoile module Épargne) :		
Un portefeuille de titres valorisé à 1 000 EUR au 31/12, composé de 2 lignes de titres distinctes dont 1 en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas et 1 en dépôt dans les autres pays :		
• compte titres	39,90/3,99 %	
• PEA/PEA-PME	14,00/1,40 %	
Un portefeuille de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes dont 5 en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas et 5 en dépôt dans les autres pays :		
• compte titres	103,00/1,03 %	
• PEA/PEA-PME	90,00/0,90%	
Attention, les coûts ci-dessus correspondent uniquement au service de conservation et d'administration d'instruments financiers et ne comprennent pas les coûts liés aux instruments financiers ou services d'investissement, autres services auxiliaires, frais additionnels ou commissions éventuelles, tels qu'indiqués dans le présent document.		
• Actions de Sicav et parts de FCP distribuées par la Banque ⁽⁷⁵⁾		GRATUIT
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé uniquement d'actions de Sicav et parts de FCP distribuées par la Banque		
• Valeurs étrangères hors Euroclear		
- encaissement dividendes et coupons	6,00 % TTC ⁽⁷⁶⁾	
- remboursement de titres	1,20 % TTC ⁽⁷⁶⁾	
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Encaissement de dividendes pour un montant de 1 000 EUR/10 000 EUR	60,00/120,00 6,00 %/1,20 %	
Remboursement de titres pour un montant de 1 000 EUR/10 000 EUR	12,00/120,00 1,20 %/1,20 %	
• Affectation de titres non cotés dans un PEA/PEA-PME		
- frais de constitution de dossier	340,00 TTC	
• Virements de titres sur compte titres (hors PEA/PEA-PME)		
- au sein du groupe Crédit du Nord		GRATUIT
- hors groupe Crédit du Nord		
• commission proportionnelle au montant des capitaux	0,15 % TTC	
• commission fixe par ligne		
- titres en dépôt en France, Belgique ou Pays-Bas	14,40 TTC	
- titres en dépôt dans les autres pays	57,00 TTC	
- titres nominatifs	19,20 TTC	

PLACEMENTS FINANCIERS (SUITE)		En euro
La gestion administrative des titres (suite)		
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Virements de titres sur un compte titres :		
Virement de titres hors du groupe Crédit du Nord de 10 000 EUR dont 1 ligne de titres en dépôt en France, 1 ligne de titres dans les autres pays et 1 ligne de titres au nominatif.		105,60/1,06 %
• Transfert de PEA/PEA-PME :		
- au sein du groupe Crédit du Nord		GRATUIT
- hors groupe Crédit du Nord		
• commission par ligne		
- titres en dépôt en France, Belgique ou Pays-Bas ou en dépôt dans les autres pays		15,00 TTC
- titres non cotés		50,00 TTC
Plafonnement des frais de transfert d'un PEA/PEA-PME		150,00 TTC
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Transfert de PEA ou PEA-PME :		
Transfert de PEA ou PEA-PME hors groupe Crédit du Nord d'un montant total de 10 000 EUR avec 1 ligne de titres en dépôt en France.		15,00/0,15 %
Transfert de PEA ou PEA-PME hors groupe Crédit du Nord d'un montant total de 10 000 EUR avec 12 lignes de titres en dépôt en France.		150,00/1,50 %
Les Sicav, FCP et OPCI		
• Une gamme innovante de Sicav, FCP et OPCI, des plus diversifiés aux plus spécialisés		Frais d'entrée ⁽⁷⁷⁾ =
- monétaires		Néant
- obligataires		de 0,25 à 2,00 %
- diversifiés		de 0,50 à 2,00 %
- multigestion		2,00 %
- immobilier		5,50 % ⁽⁷⁶⁾
- actions		2,00 %
Le détail et les conditions de vos Sicav, FCP et OPCI sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des marchés financiers, disponible dans nos agences ou sur le site « Notre offre de gestion financière ».		
Opérations sur or		
• Frais sur la transaction		4,00 % (min. 50,00)
• Récupération sur frais engagés		70,80 TTC
• Réfection de bulletin lingot et lingotin (si absence)		55,00 TTC
• Sachet scellé numéroté (optionnel), par sachet		8,00 TTC
GESTION SOUS MANDAT		
• Comptes et contrats gérés ou conseillés		Consultez votre conseiller.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

(SUITE)

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE		En euro
• Antarius PERP ⁽⁷⁹⁾ (contrat fermé à la commercialisation, seules les opérations d'après-vente sont possibles)	Frais d'entrée = 3,00 %	
• Frais d'adhésion à l'association GER ⁽⁸⁰⁾	20,00	
• Frais de transfert	2,00 % ⁽⁸¹⁾	

ASSURANCE-VIE ET CAPITALISATION		Agence ou service téléphonique Étoile Direct Bourse
• Antarius Sélection (contrat multisupports à gestion libre)	Frais d'entrée = 2,90 %	
• Antarius Sélection Multi Capi (contrat multisupports à gestion libre)	Frais d'entrée pour les versements < 37 500 EUR = 3,90 % ≥ 37 500 EUR = 3,50 %	
• Antarius Patrimoine Évolution Vie	Frais d'entrée = 2,50 %	
• Antarius Patrimoine Évolution Capi	Frais d'entrée = 2,50 %	
• Antarius Duo (contrat à gestion pilotée) (contrat fermé à la commercialisation, seules les opérations d'après-vente sont possibles)	Frais d'entrée = 3,90 %	
• Antarius Donation (préparez l'avenir de vos enfants ou petits-enfants) (contrat fermé à la commercialisation, seules les opérations d'après-vente sont possibles)	Frais d'entrée = 3,00 %	

GESTION INITIALE	
• Commission forfaitaire par contrat d'assurance-vie ou de capitalisation éligible	
- pour un encours inférieur ou égal à 100 000 EUR ⁽⁸²⁾⁽³⁾	20,00 TTC/mois
- pour un encours de plus de 100 000 EUR ⁽⁸²⁾⁽³⁾	32,00 TTC/mois
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, MODULE ÉPARGNE	20 % DE RÉDUCTION
• Frais d'arbitrage des supports dans le cadre de la Gestion initiale	INCLUS

RELEVÉS	
• Relevé de compte patrimonial	
- envoi annuel ⁽³⁾	47,00/an
- envoi semestriel ⁽³⁾	54,00/an
- envoi trimestriel ⁽³⁾	70,00/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, MODULE ÉPARGNE	INCLUS
• Relevé de portefeuille titres	
- envoi trimestriel	GRATUIT
- envoi à la demande	13,00 + frais postaux ⁽¹⁾
• Attestation de plus ou moins-value (sur demande)	GRATUIT

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

		En euro
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Sécurité Bleue ⁽⁴²⁾)		
- premier titulaire ⁽⁴⁾		36,00/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		INCLUS
- deuxième titulaire ⁽⁴⁾		33,60/an
• Protection juridique, une solution pour faire face à vos litiges ⁽³⁾		74,40/an
• Sécurité 12, la garantie d'un revenu en cas de décès accidentel		
- option A ⁽³⁾		37,20/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, MODULE FAMILLE		INCLUS
- option A+ ⁽³⁾		55,20/an
- option B ⁽⁸³⁾		294,00/an
• Sécurité Épargne ⁽⁸⁴⁾ , la garantie d'un capital en cas de décès accidentel		
- option 1 ⁽³⁾		34,80/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, MODULE ÉPARGNE		INCLUS
- option 2 ⁽³⁾		64,80/an
• Assurance accidents de la vie ⁽⁸⁵⁾ , pour faire face aux conséquences durables des accidents de la vie privée		Consultez votre conseiller.
• Antarius Protection ⁽⁸⁶⁾ , l'assurance décès toutes causes		Consultez votre conseiller.
• Antarius Dépendance ⁽⁸⁷⁾ , l'assurance pour faire face à la perte d'autonomie		
• Capital Obsèques ⁽⁸⁸⁾ , l'assurance pour financer les frais d'obsèques		
• Assurance habitation		
• Assurance automobile		
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, MODULE FAMILLE		1 MOIS OFFERT
• Télésurveillance Homiris ⁽⁴⁷⁾		Consultez votre conseiller.
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, MODULE INTERNATIONAL OU ÉPARGNE		1 MOIS OFFERT

SUCCESSION

		En euro
• Prise de frais à la clôture d'un dossier de succession (maximum 800 EUR) ⁽⁸⁹⁾		
- avoirs jusqu'à 15 000 EUR		100,00 + 0,83 % des avoirs
- avoirs au-delà de 15 000 EUR		170,00 + 0,83 % des avoirs
• Frais d'échéance annuelle		100,00

- **Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)** : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire ;
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS** : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS ;
- **Tenue de compte** : l'établissement tient le compte du client ;
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour ;
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte ;
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte ;
- **Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)** : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement ;
- **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement** : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance ;
- **Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)** : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel ;
- **Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)** : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire ;
- **Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)** : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ;
- **Commission d'intervention** : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à toutes vos questions sur la gestion de votre compte et vous apporter les solutions adaptées. Il est également à votre disposition pour vous remettre, à tout moment, les conditions générales de votre convention de compte bancaire à jour.

Si néanmoins une difficulté persistait dans vos relations bancaires, vous pouvez contacter notre Service Consommateurs - 59 boulevard Haussmann, 75008 Paris. Enfin, en cas de litige non résolu et conformément à la charte de la médiation du groupe Crédit du Nord, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur de la consommation :

- en déposant une demande par voie électronique sur le site internet du médiateur de la consommation : www.mediateur.groupe-credit-du-nord.com

- en adressant un courrier à l'adresse suivante : Le Médiateur de la consommation du groupe Crédit du Nord - Monsieur Yves Gérard - 59 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

- (1) Pour les avis non dématérialisés, selon les tarifs de La Poste au 01/01/2022. En France : 1,16 EUR TTC en tarif lent et 1,43 EUR TTC en tarif rapide jusqu'à 20 g.
- (2) Siabonnement au service banque en ligne - internet, option « Relevés de compte en ligne ».
- (3) Avantage Norplus : 20 % de réduction. Attention la convention Norplus n'est plus commercialisée.
- (4) Avantage Norplus : inclus. Attention la convention Norplus n'est plus commercialisée.
- (5) Ce service n'est plus commercialisé.
- (6) IBAN : International bank account number. RIB : relevé d'identité bancaire.
- (7) Hors livret A, LEP, LDDS, PEP, livret jeune, PEL et CEL. Le montant total des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 EUR. Pour les PEA, PEA-PME et compte de titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier.
- (8) À partir de 276,00 EUR TTC pour les non clients de l'une des banques du groupe Crédit du Nord.
- (9) Hors coût de connexion.
- (10) Les 6 alertes sur compte incluent les messages informant le client de la mise à disposition de ses moyens de paiement.
- (11) Toutes les alertes transmises au client dans le cadre de ce service sont gratuites.
- (12) Virement en euros à destination de la zone SEPA⁽⁴³⁾, sans limite de montant, en frais partagés, avec utilisation obligatoire de l'IBAN⁽⁴⁴⁾. Le Royaume-Uni, la Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, Andorre, le Vatican et l'île de Man ne faisant pas partie de l'EEE⁽⁴⁵⁾, les virements SEPA émis par papier vers ces pays ainsi que les virements SEPA en provenance de ces pays sont soumis à la tarification « virements non SEPA ».
- (13) Dans la limite du plafond journalier standard (2,400 EUR) y compris pour les virements à destination du Royaume-Uni, de la Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, l'île de Man, Monaco, Andorre et le Vatican. Pour tout virement d'un montant supérieur, consultez votre conseiller.
- (14) Le virement SEPA instantané est un virement libellé en euro, permettant d'effectuer des paiements entre deux comptes tenus par des établissements financiers situés dans un même pays ou deux pays de la zone SEPA⁽⁴³⁾, disponible sans interruption 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et tous les jours de l'année. Le crédit du bénéficiaire est effectué instantanément, avec réutilisation des fonds possible immédiatement.
- (15) Pour tout appel concernant le suivi de vos contrats et vos réclamations, vous pouvez contacter votre agence (prix d'un appel local).
- (16) Débit différé : avant dernier jour ouvré du mois, sous réserve d'acceptation par la Banque.
- (17) Hors coût de la carte et du crédit associé.
- (18) La carte CB/Visa Platinum et la Convention Étoile Platinum ne sont plus commercialisées à compter du 15/02/2022.
- (19) Le cryptogramme visuel dynamique correspond au numéro figurant au dos de la carte et changeant toutes les heures. Ce service est réservé aux clients titulaires d'une carte CB/Visa Classic, CB/Visa Premier, CB/Visa Infinite ou CB/Visa Platinum⁽¹⁸⁾.
- (20) La carte CB/Visa Electron n'est plus commercialisée depuis le 01/03/2021.
- (21) La carte CB/Visa à autorisation systématique remplace la carte CB/Visa Electron à partir du 01/03/2021. Accessible dès 12 ans.
- (22) La carte Jeunes n'est plus commercialisée à compter du 15/02/2022.
- (23) La carte de retrait CB/Visa Plus n'est plus commercialisée depuis le 01/03/2021.
- (24) DAB : distributeur automatique de billets.
- (25) Retrait supplémentaire : 1 EUR.
- (26) Du montant de la transaction.
- (27) Conformément à l'article L. 133-26 du Code monétaire et financier.
- (28) 5,85 EUR TTC au 01/01/2022 pour un envoi avec remise contre signature.
- (29) Envoi à l'agence par Chronopost et/ou UPS.
- (30) Via un serveur vocal (service 0,40 EUR/min + prix appel).
- (31) L'Espace économique européen (EEE) réunit, au 31/12/2021, les 27 pays membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) + l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. NB : le Royaume-Uni, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, Andorre, le Vatican et l'île de Man font partie de la zone SEPA⁽⁴³⁾ mais ne font pas partie de l'EEE.
- (32) Pour toute opération en devise avec change, prévoir une éventuelle commission de change : consultez votre conseiller.
- (33) Hors forfait éventuel de correspondant bancaire. Lorsque ces virements non SEPA sont faits avec le choix « tous frais à notre charge », il faut intégrer un :
 - forfait de 30,00 EUR HT sur les virements non SEPA > 100 000 EUR,
 - forfait de 0,10 % HT sur les virements non SEPA > 100 000 EUR.
- (34) Prélèvements en euros débitant ou créditant des comptes ouverts dans les livres d'établissements situés dans la zone SEPA⁽⁴³⁾.
- (35) Titre interbancaire de paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.
- (36) Chèque émis sur une formule non conforme aux normes en usage dans la profession. Sont d'usage les formules pré-barrées, non endossables et délivrées par une banque.
- (37) Euro et devise pour tous pays hors France métropolitaine et DOM-TOM.
- (38) Uniquement les chèques en euros des banques situées en France.
- (39) J : jour de traitement de l'opération.
- (40) Sous réserve d'acceptation par la Banque.
- (41) Les intérêts débiteurs ne seront facturés que si leur montant dépasse 8 EUR/trimestre avec Convention Étoile Classic, 24 EUR/trimestre avec Convention Étoile Premier, 35 EUR/trimestre avec Convention Étoile Platinum⁽¹⁸⁾, 50 EUR/trimestre avec Convention Étoile Infinite.
- (42) Contrat Sécurité Bleue d'assurance collective de dommages à adhésion facultative composé de contrats d'assurance et d'assistance souscrits par le Crédit du Nord, pour son compte et celui de ses filiales bancaires, auprès de Sogessur (SA au capital de 33 825 000 EUR - RCS Nanterre 379 846 637 - Siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense 2) et Juridica (SA au capital de 14 627 854,68 EUR - RCS Versailles 572 079 150 - Siège social : 1 place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi). Entreprises régies par le Code des assurances. Les événements garantis, les conditions et les exclusions figurent dans la notice d'information.
- (43) Offres de remboursement et promotions en ligne. Les remboursements sont des récompenses correspondant à des sommes d'argent, que les membres du Club Étoile peuvent se voir octroyer, au titre d'achats réalisés auprès de certaines enseignes, et dont le montant est forfaitaire ou correspond à un pourcentage de leur

- achat (sur le montant HT ou TTC, avec ou hors frais de port selon les cas).
- (44) Dont 0,05 EUR TTC/mois est reversé à notre partenaire CFC par inscrit au Club Étoile⁽⁴³⁾.
- (45) SEPA (Single euro payments area) ou espace unique de paiement en euros regroupant les 30 pays membres de l'EEE⁽⁴³⁾, le Royaume-Uni, la Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, l'île de Man, Andorre, le Vatican et Monaco.
- (46) Service opéré par Tracernet - SAS au capital de 10 000 EUR - RCS Bobigny B 523 547 297 - Siège social : 8 rue Paul Cézanne - 93360 Neuilly-Plaisance. AeroAGR est une marque déposée par Tracernet SAS.
- (47) Télésurveillance Homiris est un service opéré par EPS - SAS au capital de 1 000 000 EUR - RCS Strasbourg 338 780 513 - Siège social : 30 rue du Doubs - 67100 Strasbourg - Adresse de correspondance : 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 Lille Cedex 9 - Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) en date du 16/04/2018 sous le N° AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.
- Services proposés aux particuliers sous réserve des conditions et limites figurant dans les conditions générales. Engagement 12 mois minimum. Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD - Service de Télésurveillance P5 (référentiel I31) - Certificats n°163.00.31 et n°216.10.31 délivrés par CNPP Cert, www.cnp.com.
- (48) Contrat souscrit auprès d'Antarius - SA au capital de 314 060 000 EUR - RCS Paris 402 630 826. Siège social : 59 boulevard Haussmann - 75008 Paris. Les conditions d'adhésion au contrat et les modalités de fonctionnement des garanties, notamment les exclusions, figurent dans la notice d'information.
- (49) Contrats d'assurance souscrits auprès de Sogessur (SA au capital de 33 825 000 EUR - RCS Nanterre 379 846 637 - Siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense 2) et d'assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en œuvre par Mondial Assistance) et de Défense pénale et recours suite à accident d'Abelle Assurances. Contrat présenté par le Crédit du Nord, pour son compte et celui de ses filiales et banques associées, en sa qualité de courtier d'assurance. Offre valable en France métropolitaine et soumise à des conditions de déligibilité. Les événements garantis, les conditions et exclusions figurent au contrat.
- (50) Service opéré par Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 EUR - RCS Versailles 572 079 150 - Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire : FR 69 572 079 150 - 1 place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi.
- (51) Tarif dégressif : 2 modules cumulés : 5 EUR/mois, 3 modules cumulés : 7 EUR/mois
- (52) 8 EUR TTC/an est reversé à notre partenaire Tracernet par adhérent au titre de l'offre AeroTag (cette offre peut également être souscrite séparément auprès de Tracernet au prix de 120 EUR TTC/an) et dont 1 EUR TTC/an est reversé à Juridica par adhérent au titre de l'offre garantie achats internet (cette offre peut être souscrite séparément auprès de Juridica au prix de 10 EUR TTC/an).
- (53) 8 EUR/trimestre avec la Convention Norplus Visa et 24 EUR/trimestre avec la Convention Norplus Premier.
- (54) 50 % de réduction jusqu'au 26^{ème} anniversaire, soit 54,30 EUR/an.
- (55) 50 % de réduction au 2^{ème} titulaire compte joint.
- (56) Dont 0,05 EUR TTC/mois est reversé à notre partenaire CFC par inscrit au Club Étoile⁽⁴³⁾ et dont 0,017 EUR TTC/mois est reversé à notre partenaire SPB par adhérent au titre de la garantie achat. La garantie achat peut également être souscrite séparément auprès de notre partenaire SPB au prix de 10,00 EUR TTC/an.
- (57) Dont 1,28 EUR HT/mois est soumis à la TVA.
- (58) Dont 1,56 EUR HT/mois est soumis à la TVA.
- (59) Conditions de souscription et contenu de l'offre conformes aux I et III de l'article R.312-4-3 du Code monétaire et financier.
- (60) Ces informations n'emportent aucun engagement de crédit de la part de la Banque.
- (61) Fichier des incidents de crédits aux particuliers.
- (62) Au prorata temporis. Prêts soumis aux articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation.
- (63) Commission sur le montant de l'échéance impayée.
- (64) Prêts soumis aux articles L. 312-1 et suivants du Code de la consommation.
- (65) Taux de rémunération en vigueur au 01/02/2022. Ces taux peuvent être modifiés à tout moment à l'initiative des pouvoirs publics ou de la Banque.
- (66) Avant impôts et/ou prélèvements sociaux.
- (67) Taux correspondant au minimum réglementaire.
- (68) Ces commissions peuvent être, le cas échéant, majorées des frais inhérents aux taxes sur les transactions financières en vigueur.
- (69) Ces tarifs s'appliquent en sus des frais de courtage habituels.
- (70) Le taux est fixe quelle que soit la durée de l'avance de trésorerie. Il peut être révisé mensuellement en fonction des conditions de marchés.
- (71) Uniquement réalisable auprès de votre agence.
- (72) Des taxes sur les transactions financières s'appliquent sur certaines acquisitions d'actions ou de titres de capital assimilés de sociétés, en fonction de leur nationalité et de leur capitalisation boursière. Pour toute information complémentaire, veuillez vous rapprocher de votre conseiller.
- (73) Uniquement réalisables en agence ou avec l'Étoile Direct Bourse.
- (74) Calculées sur la contre-valeur en euro de la négociation brute.
- (75) Liste disponible sur le site « Notre offre de gestion financière » www.credit-du-nord.fr/opc/home/.
- (76) Commission plafonnée à 120,00 EUR TTC par opération.
- (77) Frais d'entrée appliqués à la valeur liquidative.
- (78) Dont 3,50 % acquis au titre.
- (79) Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/10/2020.
- (80) GER : groupement d'épargne retraite, tarif au 01/07/2019.
- (81) Sur la valeur de transfert.
- (82) 200 000 EUR pour les mandats Gestion initiale souscrits avant le 01/05/2016.
- (83) Ce produit n'est plus commercialisé. Tarif valable pour les contrats en cours uniquement.
- (84) Adhésion réservée aux personnes âgées de 18 à 69 ans.
- (85) Adhésion réservée aux personnes âgées de 18 à 75 ans.
- (86) Adh en fonction de l'âge et du capital garanti. Adhésion réservée aux personnes âgées de 18 à 65 ans.
- (87) Souscription réservée aux personnes âgées de 50 à 75 ans.
- (88) Adh en fonction de l'âge à la souscription et du capital garanti. Souscription réservée aux personnes âgées de 55 à 79 ans.
- (89) Les tarifs détaillés ci-dessous sont spécifiques au traitement du dossier de succession. La tarification demeure inchangée pour toutes les autres opérations bancaires.

NOS SERVICES EN LIGNE POUR UNE BANQUE TOUJOURS PROCHE DE VOUS



Sur internet

www.credit-du-nord.fr



Sur smartphone et tablette

Internet mobile : m.credit-du-nord.fr

Application à télécharger gratuitement



Sur l'App Store* Sur Google Play**

* App Store est un service d'Apple Inc.

** Google Play est un service de Google Inc.



Par téléphone

Étoile Direct et Étoile Direct Bourse :

3450

Service gratuit
+ prix appel

Pour vous abonner à ces différents services

Appelez le :

0 810 36 36 36

Service 0,06 € / min
+ prix appel



Tous les papiers
se recyclent.

Crédit du Nord

